



PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE (L. 181-10-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

Aménagement des Cales de Loire et la place Kléber

Objet de la consultation : demande d'autorisation environnementale, déposée par la commune de Saumur, pour un projet d'aménagement des cales de Loire, à Saumur. Ce projet étant soumis à évaluation environnementale, l'étude d'impact et son résumé non technique figurent au dossier mis à la consultation du public.

Période de la consultation et de la mise à disposition du dossier : **du mardi 23 septembre 2025 à 9h au mardi 23 décembre 2025 à 17h.**

Pendant la durée de la consultation, **le dossier de demande d'autorisation environnementale** (certaines pièces et/ou avis seront mis en ligne au cours de la consultation dont l'avis de l'autorité environnementale) **est consultable :**

- sur le site internet dédié à la consultation : <https://www.registre-dematerialise.fr/6593/> également accessible depuis le site internet des services de l'État en Maine-et-Loire (<https://www.maine-et-loire.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Consultations-en-cours/Consultation-par-voie-electronique-Loi-industrie-verte/Amenagement-des-cales-de-Loire-Saumur>)
- sur support papier, après demande présentée sur place en préfecture (DCPPAT/BPEF – Place Michel Debré – 49934 ANGERS CEDEX 9) au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de la présente consultation, selon les modalités prévues à l'article D. 123-46-2 du code de l'environnement.

Pendant la durée de la consultation, **le public pourra formuler ses observations et propositions :**

- sur le registre numérique dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/6593/>
- par courrier postal en mairie de Saumur (Rue Molière, 49400 SAUMUR), à l'attention de M. Jacques LECUYER, désigné commissaire enquêteur ;
- lors des réunions publiques et permanences organisées par le commissaire enquêteur.

Les observations et propositions du public émises par courrier postal, ou par tout autre moyen sont consignées par le commissaire enquêteur sur le site internet dédié à la consultation.

M. Jacques LECUYER a été désigné commissaire enquêteur pour assurer cette consultation (M. Jean-François DUMONT désigné comme commissaire enquêteur suppléant). Le commissaire enquêteur organise, avec la participation du pétitionnaire, **deux réunions publiques qui se tiendront dans la salle Martineau**, (Rue de la Prévoté - 49400 Saumur - commune déléguée de Saint Lambert des Levées).

- **en début de consultation, le mardi 30 septembre 2025 de 18h30 à 21h,**
- **en fin de consultation, le mardi 16 décembre 2025 de 19h à 21h**

Permanences du commissaire enquêteur - 7 Rue Bonnemère 49400 Saumur (proche Hôtel de ville) :

- jeudi 27 novembre 2025 de 14h à 17h – Salle Cocasserie 1
- mardi 9 décembre 2025 de 14h à 17h – Salle Cocasserie 2

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront rendus publics sur le site internet de la consultation au plus tard à la date de la publication de la décision

Coordonnées de l'autorité compétente pour prendre la décision et auprès de laquelle il est possible d'obtenir des précisions sur les conditions dans lesquelles les observations et propositions peuvent être émises : Préfet de Maine-et-Loire – DCPPAT/BPEF – Place Michel Debré – 49934 ANGERS CEDEX 9 ou pref-eau-up-pp@maine-et-loire.gouv.fr .

Type de décision susceptible d'intervenir en fin de procédure : décision d'autorisation, le cas échéant assortie de prescriptions, ou décision de refus.

Coordonnées du pétitionnaire auprès duquel il est possible d'obtenir des renseignements complémentaires : Mme Marion RECALDE - amenagementespacespublics@saumur.fr .